

SAINT-LAURENT DE LA SALLE

Le 18 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars 2025, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent de la Salle ont été convoqués par M. ROY Sébastien, maire pour le 18 mars 2025 à 20 h 30.

Ordre du jour :

- 1 – Nomination d'un secrétaire de séance
- 2 – Arrêt du Procès-Verbal du 18 février 2025
- 3 – Compte-Rendu des décisions prises par M. le Maire
- 4 – Vote des subventions pour l'année 2025
- 5 – Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées
- 6 – Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de réhabilitation des vestiaires
- 7 – Travaux de voirie 2025 – Arrêt du programme et lancement de la consultation
- 8 – Autorisation donnée à M. le Maire pour engager les travaux de voirie 2025 avant le vote du budget
- 9 – Travaux de voirie 2025 – Travaux de création et curage de fossés et accotements
- 10 – Saison de pêche 2025
- 11 – Réflexion sur les travaux à réaliser dans la salle M. Piard

- 12 - Questions diverses

Sébastien ROY, Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 mars 2025
Procès-Verbal

Nombre de conseillers
En exercice : 9
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mille vingt-cinq
le : 18 mars 2025

Le conseil municipal de la commune de Saint-Laurent de la Salle dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. ROY Sébastien, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 11 mars 2025

PRESENTS : Mmes JAUD, PHELIPPEAU
Ms GUERIN, BURCELOT, BRÉMAND, CORMIER, ROY

ABSENT : M. GABORIAU

ABSENT EXCUSÉ : Mme KAPPELHOFF donne pouvoir à Mme PHELIPPEAU

2025 – 03 - 01 – Nomination d'un secrétaire de séance

Considérant qu'à l'occasion de chaque réunion du Conseil Municipal, il est de tradition de nommer un secrétaire de séance ;

SAINT-LAURENT DE LA SALLE
Le 18 mars 2025



Vu les conseillers proposés ;

A l'unanimité des membres présents et représentés, M. CORMIER est nommé secrétaire de séance.

2025 – 03 -02 – Arrêt du Procès-Verbal du 18 février 2025

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 février 2025 a été transmis par mail le 21 février 2025 à Mmes et Ms les conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, ARRETE le procès-verbal du 18 février 2025.

2025 – 03 – 03 – Compte-Rendu des décisions prises par M. le Maire

M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises par délégation du Conseil Municipal conformément à la délibération n° 2020-07-06 du 21 juillet 2020

ANNÉE 2025				
Nature de la décision				
N°	Description	Décision	Date	Montant
2025-005	Refacturation achat énergie pour EP	SYDEV	24/01/25	114,36 € TTC
2025-006	Travaux locatif Grand Gîte	Manu Barraud Menuiserie	24/01/25	253,07 € TTC
2025-007	Maintenance et MAJ Site Internet	SITADI	24/01/25	798,00 € TTC
2025-008	Redevance collecte Papiers bureau	SYCODEM	24/01/25	16,80 € TTC
2025-009	Redevance enlèvement OM Stade Foot	Communauté de Communes Du Pays Fontenay-Vendée	24/01/25	85,88 € TTC
2025-010	Redevance enlèvement OM Salle communale	Communauté de Communes Du Pays Fontenay-Vendée	24/01/25	292,09 € TTC
2025-011	Balayage voirie janvier	BODIN ASSAINISSEMENT	07/02/25	70,18 € TTC
2025-012	Intervention pneu tract.	REVELAUD PNEUS	07/02/25	124,90 € TTC
2025-013	Vérification extincteurs	SAFE	07/02/25	390,58 € TTC
2025-014	Achat cérémonie vœux	SAS LA PREE	07/02/25	665,03 € TTC
2025-015	Achat cérémonie vœux	SAS LA PREE	07/02/25	436,97 € TTC
2025-016	Confection bulletins Com.	VENDEE IMPRESS'YON	07/02/25	1 410,20 € TTC
2025-017	Facture téléphone	LINKT	07/02/25	8,40 € TTC
2025-018	Confection règlement Cimetière	FUNEPLUS	07/02/25	118,80 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte des décisions prises par M. le Maire.



SAINT-LAURENT DE LA SALLE

Le 18 mars 2025

2025 – 03 - 04 – Vote des subventions

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des dossiers de demande et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote les subventions pour l'année 2025 :

- Société de chasse	200 €
- Société de chasse pour achat matériel	500 €
- Anciens combattants	200 €
- Association Ben'Aise	200 €
- Association Ben'Aise pour achat matériel	500 €
- Service de soins à domicile (SSIAD)	140 €
- A.D.M.R.	210 €
- Gymnastique Volontaire de l'Hermenault	100 €
- ESH Basket l'Hermenault	100 €
- CFA Maison Familiale IFACOM La Ferrière	45 €
- BTP CFA Vendée	45 €
- JALMALV	100 €
- AREAMS	100 €

2025 – 03 - 05 – Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées

Le Conseil Municipal étudie les demandes de participation aux frais de fonctionnement de l'école privée de St-Cyr-des-Gâts.

Après avoir pris connaissance des comptes d'emploi, du budget prévisionnel et du coût de fonctionnement par élève, considérant qu'il n'y a pas d'école à St-Laurent de la Salle, le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De verser une participation de 2 250 € à l'OGEC de St-Cyr-des-Gâts pour la participation aux frais de fonctionnement de 5 élèves de la commune scolarisés à l'école privée soit 450.00 € par 5 élèves.

2025 – 03 - 06 – Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de réhabilitation des vestiaires

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de réhabilitation des vestiaires. Le projet propose la déconstruction des vestiaires existants et l'installation d'un modulaire « vestiaires ».

Il leur propose de demander une subvention au Conseil Départemental pour la réhabilitation des vestiaires dans le cadre du programme de soutien aux projets des communes et intercommunalités – Equipements sportifs

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- Décide de reporter la décision.

SAINT-LAURENT DE LA SALLE
Le 18 mars 2025



2025 – 03 - 07 – Travaux de voirie 2025 – Arrêt du programme et lancement de la consultation

Monsieur le Maire expose, au Conseil Municipal, que dans le cadre des travaux de voirie communale, il convient de préparer le dossier de consultation des entreprises suivant le devis estimatif et propose de procéder à ladite consultation selon la procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- de faire réaliser des travaux en enrobé sur la route suivante :

- Route de La Pilaudière (1360 ml)

- le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés de lancer le dossier de consultation des entreprises selon la procédure adaptée pour les travaux de voirie 2025

- autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires à la consultation, il reçoit tous pouvoirs à cet effet.

2025 – 03 - 08 – Autorisation donnée à M. le Maire pour engager les travaux de voirie 2025 avant le vote du budget

Considérant que le budget primitif 2025 sera voté le 8 avril et que certaines dépenses d'investissement concernant les travaux de voirie ont besoin d'être engagées avant le vote ;

M. le Maire expose que, dans l'attente du vote du budget primitif, le Maire est en droit d'engager et de mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite des dépenses inscrites au budget de l'année précédente, ainsi que les dépenses afférentes au remboursement du capital de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

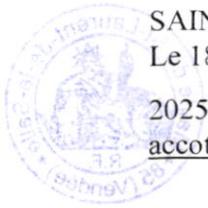
La commune peut, en outre, décider d'engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des dépenses de l'année précédente (hors remboursement de la dette et opérations d'ordre ou spécifiques).

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2025 lors de son adoption.

Une autorisation du conseil municipal précisant le montant de l'affectation des crédits est pour cela nécessaire.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser le maire à engager et mandater des dépenses d'investissement concernant les travaux de voirie dans la limite de la répartition suivante :

- Article 2151 (réseaux de voirie)	63 000,00 €
------------------------------------	-------------



SAINT-LAURENT DE LA SALLE

Le 18 mars 2025

2025 – 03 - 09 – Travaux de voirie 2025 – Travaux de création et curage de fossés et accotements

Monsieur l'Adjoint responsable de la voirie donne lecture des différentes propositions concernant les travaux de création et curage de fossés et accotements.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- retient l'entreprise Guillaume Terrassement pour effectuer les travaux de curage et création de fossés et accotement au prix de : 800 € HT par jour.
 - pour un temps de travail estimé à environ 5 jours
- Autorise M. le Maire à signer et notifier le devis relatif à ces travaux et précise que les dépenses correspondantes seront engagées au budget communal.

2025 – 03 - 10 – Saison de pêche 2025

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la décision, du 4 avril 2023, de confier à la société de chasse le fonctionnement du service « vente de cartes de pêche » et de leur laisser le produit des ventes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

- De continuer en confiant le fonctionnement de ce service à la société de chasse et de lui laisser le produit des ventes.
 - De fixer la date d'ouverture au 13 avril 2025, au 1^{er} mai pour le brochet et la date de fermeture au 30 novembre 2025.
 - Que le prix de la carte à la journée sera de 4 €
 - Que le prix de la carte à l'année sera de 30 €
 - Etablit et approuve le règlement joint.

2025 – 03 - 11 – Réflexion sur les travaux à réaliser dans la salle « M. Piard »

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la salle dite « M. Piard » nécessiterait une réhabilitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés DÉCIDE :

- D'envisager des travaux de réhabilitation de la salle dite « M. Piard »
- De demander des devis.

SAINT-LAURENT DE LA SALLE
Le 18 mars 2025



2025 – 03 – 12 – Questions diverses

- 1) Le Conseil Municipal organise la visite des Etablissements Cougnaud.
- 2) M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il attend des nouvelles de l'architecte concernant les travaux de l'Eglise.
- 3) La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 8 avril

La séance est close à 22 H 40

Comportant les délibérations suivantes

- 1 – Nomination d'un secrétaire de séance
- 2 – Arrêt du Procès-Verbal du 18 février 2025
- 3 – Compte-Rendu des décisions prises par M. le Maire
- 4 – Vote des subventions pour l'année 2025
- 5 – Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées
- 6 – Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de réhabilitation des vestiaires
- 7 – Travaux de voirie 2025 – Arrêt du programme et lancement de la consultation
- 8 – Autorisation donnée à M. le Maire pour engager les travaux de voirie 2025 avant le vote du budget
- 9 – Travaux de voirie 2025 – Travaux de création et curage de fossés et accotements
- 10 – Saison de pêche 2025
- 11 – Réflexion sur les travaux à réaliser dans la salle M. Piard

12 - Questions diverses

Actes certifiés exécutoires

Réception par le Sous-Préfet : le 21 mars 2025

Publication : le 21 mars 2025

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRÉSENCE
M. ROY Sébastien	Présent
M. GUERIN Didier	Présent
Mme JAUD Céline	Présent
M. BURCELOT Cyrille	Présent
M. GABORIAU Charly	Absent
Mme KAPPELHOFF Laura	Absente Pouvoir à Mme Phelippeau

SAINT-LAURENT DE LA SALLE

Le 18 mars 2025



Mme PHELIPPEAU Patricia	Présent
M. BRÉMAND Jacky	Présent
M. CORMIER Jean-Charles	Présent

Fait à Saint-Laurent-de-la-Salle, le 20 mars 2025

Le Maire
Sébastien ROY

Le Secrétaire de séance,
Jean-Charles CORMIER